

CONSULTATION

CONSULTATION POUR LA PREPARATION PUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION DU FESTIVAL DES CREATIONS TELEVISUELLES DE LUCHON PAYS DE COMMINGES PYRENEES.

[Cahier des charges et règlement de la consultation](#)

Date d'envoi : le 14 mai 2019

Date limite de réception des offres : le 3 juin 2019 2019

INTRODUCTION

Le Festival de Luchon entre dans sa 22^{ème} année d'existence. Depuis 13 ans c'est le Festival des Créations Télévisuelles de Luchon Comminges-Pyrénées. Il a pour objectif la promotion des créations télévisuelles Françaises, fictions et documentaires et des nouveaux formats digitaux et web.

Propriété de la ville de Bagnères de Luchon, celle-ci confie la réalisation à une association de bénévoles l'AFTVCP (l'Association Festival TV Comminges Pyrénées) dont le projet est le développement du territoire Luchonnais et du Comminges et la réalisation du Festival son principal levier d'action.

L'ensemble de son fonctionnement réside sur la volonté, l'envie, la passion de bénévoles qui chaque année donnent de leur temps, de leurs compétences, de leur énergie pour mener à bien une mission : faire que le Festival des Créations Télévisuelles de Luchon Comminges-Pyrénées se réalise.

De la présidence de l'Association à tous les postes de responsables de l'organisation, tous sont bénévoles. Ainsi l'ensemble des administrateurs effectuent bon nombre de tâches, telles que la prospection et l'établissement de nouveaux partenariats et la négociation des financements publics et privés, participent à la programmation, accueillent et accompagnent les équipes de films et les jurys, etc.

D'autres travaillent sur toute la logistique, transport, hébergement, accréditations, mise en place des salles, sur manifestations d'accueil de la ville et des professionnels aux côtés des équipes municipales.

Une équipe s'investit dans des actions d'éducation proposées aux écoles primaires, collèges, lycées et lycées professionnels de la Région tout au long de l'année.

Enfin, la grande proximité avec l'Espagne, invite à accueillir depuis plusieurs années, des œuvres provenant de l'autre côté des Pyrénées.

Cette organisation est fortement soutenue par la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, par le Département de la Haute-Garonne et bien sûr par la Ville de Bagnères de Luchon. C'est le Festival de toute une Région.

Le Festival se déroule durant 5 jours en février la semaine précédant les vacances scolaires d'hiver. Pour la prochaine édition du Festival des créations télévisuelles de Luchon, la 22^{ème}, elle aura lieu du mercredi 5 février 2020 au dimanche 9 février 2020.

L'AFTVCP souhaite s'entourer d'un prestataire disposant de compétences professionnelles et ayant une grande expérience dans la production d'évènements publics de même nature et disposant d'une grande connaissance du secteur télévisuel français.

Les parties contractantes

Personne morale privée à but non lucratif association régie par la Loi 1901, l'Association Festival TV Comminges Pyrénées représentée par :

Christian MIEGEVILLE, président

AFTVCP

2 allée des Bains

31110 Bagnères de Luchon

Et l'organisme dont l'acte d'engagement a été accepté.

1. DESCRIPTION DU MARCHÉ

Toutes les actions désignées ci-dessous sont conduites par le Président de l'FTVCP en liaison étroite avec son conseil d'administration.

I. Objet du marché

Définition

Le marché a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la programmation du Festival des créations télévisuelles de Luchon pays de Comminges Pyrénées 2020.

Objectifs

L'édition 2020 a pour objectif "la télévision pour tous". Cela consiste à mettre en œuvre une série d'actions en vue de la consolidation de la compétition officielle de télévision française fiction et documentaire et des productions digitales et web fictions et documentaires.

La réalisation de la programmation 2020 a pour objectif un nombre de séances en cohérence en nombre et en qualité à celles du dernier Festival de Luchon 2019.

II. Prestations attendues

Le prestataire assure les missions suivantes en lien avec la présidence de l'association et le conseil d'administration de l'AFTVCP.

Il coopère durant toute sa mission avec les autres prestataires et professionnels qui lui sont désignés par l'AFTVCP (régie technique, informatique, ...) et tout particulièrement avec le service communication de l'AFTVCP dès son entrée en fonction.

En outre, au même titre qu'avec l'AFTVCP, il collabore, selon le besoin, avec l'association des bénévoles AAFL qui assure les tâches logistiques préparatoires et durant le Festival proprement dit.

Préparation de l'édition

1. Établissement en commun de la stratégie de programmation et de la production du Festival.
2. Révision et rédaction des articles du règlement en coopération avec l'AFTVCP ; la validation finale du règlement relève de l'AFTVCP.
3. Repérage, identification de tous les organismes et structures ayant des films fiction, web, séries et documentaires correspondant aux critères du Festival édition ; sensibilisation de ces organismes au Festival de Luchon.
4. Négociation et obtention d'inscriptions de films pour la compétition avec :
 - 4.1. Les chaînes de télévision (développement de la relation diffuseur avec les nouvelles chaînes),
 - 4.2. Les producteurs et sociétés productrices,
 - 4.3. Les organisations professionnelles.
5. Coordination avec le conseil d'administration pour les envois de mailing pour obtenir des inscriptions de film.
6. Avec la direction du Festival, composition des comités de sélection et organisation de leur travail selon le calendrier fixé par l'AFTVCP.

7. Mise à disposition sous accès côté des supports de visionnage des films inscrits pour tous les membres des comités en coordination avec le prestataire chargé de la mise en ligne ; supervision générale de la bonne mise en place digital et web.
8. Obtention, vérification et transmission à l'AFTVCP en respect des retroplannings, selon les consignes données, des éléments (fiches de film, photos,) pour l'insert programme gratuit et pour le catalogue officiel pour toutes les sections,

Préparation technique et programmation de l'évènement

9. Proposition et aide à la mise en place des jurys avec le conseil d'administration de l'AFTVCP.
10. Proposition de programmation (jour, horaires, salle) des différentes sections en compétition ou hors compétition après vérification des disponibilités des acteurs et professionnels et de l'accord des producteurs.
11. En coordination avec l'AFTVCP et au plus tard le 15 janvier mise en place de la programmation des événements partenariaux et grand public et ceux vers les professionnels.
12. Proposition de manifestations pour rendre l'évènement le plus médiatique possible.
13. Obtention des copies de projection et de sécurité pour toutes les sections (y compris en éducation), transmission des copies de projection au plus tard selon la date indiquée dans le règlement à la société chargée de gérer toutes les œuvres et s'assurer de leur compatibilité aux différentes projections.
14. Collecte des extraits pour les bandes annonces de la soirée d'ouverture ou autre utilisation, supervision du travail de mise en forme des bandes annonces avec le prestataire désigné par l'AFTVCP.
15. Établissement de la programmation (jour, horaires, salles) des différentes œuvres en compétition ou hors compétition avec vérification en amont des disponibilités des acteurs et de l'accord des producteurs.

Accueil des professionnels et des invités

16. Négociations des invitations programmation selon barème établi par l'AFTVCP en fonction des budgets, pour chaque film en compétition et hors compétition.
17. Prospection, négociation et aide à l'inscription d'accréditations payantes des professionnels
18. Proposition et coordination de l'envoi des invitations VIP aux personnalités de la TV après accord du Conseil d'administration de l'AFTVCP
19. Les informations nécessaires à l'enregistrement de la liste des invités sur la base informatique seront fournies à la personne agréée auprès du Festival pour validation.
20. Transmission des informations nécessaires pour alimenter la base informatique pour la gestion des transports, des transports, des accréditations.
21. Organisation des événements partenaires ou Grand Public ou professionnel (types masterclass ou conférences, ...) du Festival.
22. Coordination avec l'équipe éducation et l'équipe Espagne.

Durant l'évènement

23. Accueil et gestion pendant le Festival des demandes et besoins des invités programmation en particulier des équipes de films.
24. Établissement des feuilles de route de chaque équipe de film en liaison avec la personne de l'organisation qui transmettra à l'équipe de présentation et d'accompagnement.

25. Accueil et gestion pendant le Festival des Jurys en liaison avec le groupe bénévoles « Jurys ».
26. Réalisation pour les soirées spécifiques de listings correspondant au désir de chaque organisateur, Direction Festival, soirées privées (à définir selon les instructions de la direction du Festival)...
27. Relation étroite, systématique et permanente avec le service communication de l'AFTVCP et les attachés de presse nommés par la direction du Festival pour leur fournir toutes les informations relatives au déroulement et à l'actualité du Festival
28. Élaboration des déroulés et animation des soirées d'ouverture et de clôture en lien avec la direction du Festival.
29. Vérification après le festival des factures de transport/hébergement des invités programmation.
30. Établissement d'un rapport final d'activité détaillé et vérification des factures transport/hébergement

2. LIEU DE LA PRESTATION

Le lieu de réalisation du festival est situé à Bagnères-de-Luchon, département de la Haute-Garonne.

A compter de la signature du marché le prestataire doit se rendre disponible autant que nécessaire pour venir en soutien des équipes de l'AFTVCP et lors de la réalisation du Festival. Au moins présence de l'équipe 15 jours avant le Festival

De plus, le prestataire doit prévoir des réunions de coordination avec le Conseil d'administration de l'AFTVCP chaque mois entre octobre et mars à Bagnères de Luchon.

3. DUREE

Le marché est prévu pour effectuer une prestation programmeur et de mise en place du Festival avec l'AFTVCP productrice du Festival de Luchon selon la description ci-dessus.

Ce marché est conclu pour la réalisation de l'éditions : 2020. Il commence le 1er septembre 2019 et court jusqu'au 30 avril 2021.

Les parties s'engagent à faire un débriefing durant les 4 semaines suivant les éditions du Festival.

4. CRITERES DE SELECTION DE L'OFFRE

Les critères de choix pour retenir le prestataire sont les suivants :

- pertinence qualité de la démarche et moyens mis en œuvre 40%
- qualité de l'expérience des intervenants proposés 30%
- prix 30%

L'AFTVCP procède à l'analyse au classement des offres : l'offre retenue est l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères pondérés.

L'AFTVCP se réserve la possibilité d'engager librement des négociations avec le ou les candidats de son choix à l'issue de la 1ère analyse des offres.

L'AFTVCP se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

5. REMUNERATIONS

I. Détermination du prix des prestations attendues

Dans le cadre des prestations attendues, le prestataire propose un prix HT qui tient compte de l'ensemble des prestations y compris les frais induits par les temps passés sur site et les déplacements.

Le prix est ferme et définitif, comprenant tout les frais d'un montant hors taxe.

II. Obtention de nouveaux financements

Si le prestataire obtient de nouveaux financeurs, notamment avec les organismes professionnels privés, non connus jusque-là du Festival, une commission de 20% HT sur le montant HT facturé lui est due la convention sera rédigée exclusivement par l'AFTVCP.

Les facturations ou conventions sont établies entre l'AFTVCP et les organismes et sponsors concernés.

La commission est versée après encaissement par l'AFTVCP des financements des organismes.

III. Conditions de règlement

Le règlement des sommes dues au prestataire est effectué sur présentation de factures en 7 mensualités identiques selon le calendrier suivant pour chaque année :

- Septembre
- Octobre
- Novembre
- Décembre
- Janvier
- Février
- Mars

Une fois l'offre attribuée à une entreprise, l'AFTVCP pourra diviser la prestation en plusieurs parties à facturer séparément dans la période donnée.

6. MODALITES DE REPONSE

I. Dossier de candidature

Le soumissionnaire adresse dans le cadre de sa réponse 2 documents

- un dossier de candidature
- une proposition d'intervention

Le dossier de candidature comprend :

- la lettre de candidature, DC1 (en annexe) éventuellement complétée et signée par les co-traitants
- la déclaration du candidat, DC2 (en annexe), complétée et signée et ses annexes
- le CV des personnes proposées pour cette mission
- la liste des références de l'intervenant sur des missions à caractère similaire, y compris dans d'autres secteurs

- éventuellement, les documents similaires et le DC2 du/des co-traitants
- le cahier des charges et son annexe paraphé et signé par le candidat

La proposition d'intervention comprend :

L'acte d'engagement joint au présent cahier des charges complété et signé indiquant le prix global et forfaitaire de sa prestation, ainsi qu'éventuellement en cas de cotraitance, un tableau détaillant la décomposition du prix par prestation et par cotraitant.

La démarche proposée, détaillée pour conduire la mission.

L'AFTVCP se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise de candidature des offres, des modifications de détail au dossier de consultation où solliciter des documents supplémentaires. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les propositions doivent être rédigées en langue française ; à défaut elles ne pourront être examinées par le pouvoir adjudicateur.

II. Modalités de remise des offres

Les offres doivent être adressées au plus tard le 3 juin 2019 sous pli recommandé avec accusé réception (les Chronopost sont acceptés) ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

AFTVCP
2, allée des Bains
31110 BAGNERES DE LUCHON

Les candidats doivent simultanément transmettre une copie de leur dossier de candidature à l'adresse suivante : contact@festivaldeluchon.fr

7. ANNULATION

Si le Festival devait être annulé, que ce soit pour cas de force majeure, par manque de financement ou par décision de l'AFTVCP de ne pas l'organiser, il y aurait résiliation immédiate et automatique de cette prestation. Cette résiliation interviendrait alors sans indemnité de quelque nature que ce soit. Si la prestation était commencée, un accord de paiement au prorata de la prestation effectuée serait négocié entre les parties.

8. ASSURANCE

Le prestataire doit souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels, immatériels et corporels qu'il serait susceptible de causer à autrui.

9. RESILIATION ET LITIGE

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations contractuelles, entraîne la résiliation de plein droit au présent contrat 15 jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice des dommages et intérêts.

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution du marché, les parties conviennent de tenter une conciliation à l'amiable. Faute d'accord c'est le tribunal de grande instance de Saint Gaudens qui a seule compétence pour juger du présent contrat.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

Monsieur Christian Miegeville Président

Association Festival TV Comminges Pyrénées

Par mail : christian.miegeville@festivaldeluchon.tv

Lu et approuvé par le candidat.....

Le

Tampon et signature